

ANNEXE 5.1.2 Tarifs et facturation 2025

Tarif socio-hôtelier journalier	CHF	166.15
Investissement mobilier	CHF	3.65
Entretien immobilier	CHF	10.95
Montant facturé au résident, sous-total	CHF	180.75
Participation journalière aux coûts des soins	CHF	23.00
Montant facturé au résident, total	CHF	203.75

Pour les résidents au bénéfice d'une allocation d'impotence AVS les montants mensuels sont les suivants:

Moyenne : (par jour CHF 21.00)	CHF	630.00
Grave : (par jour CHF 33.60)	CHF	1 008.00

Pour les résidents au bénéfice d'une allocation d'impotence AI les montants mensuels sont les suivants:

Moyenne : (par jour CHF 10.50)	CHF	315.00
Grave : (par jour CHF 16.80)	CHF	504.00

Participation journalière de l'assurance-maladie
Forfait OPAS sur la base de l'évaluation PLAISIR sous réserve de modification

Classe 1	CHF	9.60
Classe 2	CHF	19.20
Classe 3	CHF	28.80
Classe 4	CHF	38.40
Classe 5	CHF	48.00
Classe 6	CHF	57.60
Classe 7	CHF	67.20
Classe 8	CHF	76.80
Classe 9	CHF	86.40
Classe 10	CHF	96.00
Classe 11	CHF	105.60
Classe 12	CHF	115.20